

Après #metoo, l'égalité enfin au programme des partis ?

On n'a jamais autant parlé des violences faites aux femmes que ces dernières années. L'égalité de genre est devenu un enjeu pour les politiques. Et l'égalité, au sens large, prend des accents plus identitaires.

ELODIE BLOGIE

L'affaire Harvey Weinstein, les mouvements #metoo et #BalanceTonPorc, l'enquête sur Tariq Ramadan, la Ligue du lol... Sans doute n'a-t-on jamais autant parlé des violences faites aux femmes que ces dernières années voire ces derniers mois. En Belgique, si le mouvement #metoo a eu moins de répercussions directes, il n'en a pas moins bousculé la société civile... Et les politiques ? D'autres actualités ont en tout cas émaillé la législature : les mesures socio-économiques prises par le gouvernement, accusées de toucher davantage les femmes, le débat sur la sortie de l'avortement du code pénal, la première grève des femmes le 8 mars dernier, ou encore, avec une sinistre constance, des meurtres de femmes que d'aucuns appellent désormais des féminicides.

Le meurtre de Julie Van Espen la semaine dernière, tuée par un violeur récidiviste replace à nouveau au cœur de l'actualité le problème des violences sexuelles, des moyens mis en place par la police et par la justice pour y répondre, et de la protection des femmes dans l'espace public.

Si les mouvements féministes s'époumonent depuis des années et alignent leur mémorandum à chaque élection,

quelque chose semble avoir changé ces derniers temps. De nombreux partis comptent désormais des candidates (et parfois candidats) s'affichant sans complexe « féministes ». Karine Lalieux, qui est montée au front lors du débat sur l'avortement, et Christie Morreale au PS, Zakia Khattabi, « féministe radicale assumée » comme se définit la co-présidente Ecolo sur sa bio Twitter, Céline Fremault au CDH, parti qui a aussi débauché Béa Ercolini, fondatrice de l'ASBL Touche Pas à Ma Pote (TPMP), qui lutte contre le harcèlement de rue, etc. Fin 2018, Alexander De Croo (Open VLD) publiait un livre intitulé *Le siècle de la femme. Comment le féminisme libère aussi les hommes*. Pour la présentation de son ouvrage à la presse francophone, le vice-Premier avait convié la ministre du Budget Sophie Wilmès et le Premier ministre himself.

Stratégie de communication ou engagement sincère ? L'égalité de genre est en tout cas devenue un sujet par rapport auquel les partis se positionnent et font davantage de propositions, plus ou moins novatrices. L'égalité des chances, au sens large, est elle aussi présente dans les programmes... Elle touche vite à des enjeux identitaires, révélant des visions très opposées en fonction des partis.

Un congé de paternité aussi long que le congé de maternité ?



OUI



NON

E.BL.

Les partis francophones ont bien compris que les inégalités entre les femmes et les hommes se jouent d'abord au sein des familles. Les tâches domestiques et les soins aux enfants étant majoritairement endossés par les femmes, ces dernières investissent moins leur carrière, privilégient des temps partiels avec pour conséquences des salaires moindres, des pensions réduites, une précarisation économique, etc.

Or, le congé de maternité constitue un moment charnière dans l'instauration des rôles : lorsque le père retourne au travail, après 10 jours de congé de paternité, la charge de l'enfant retombe automatiquement sur la mère. Tous les partis entendent donc allonger le congé de paternité. Ils répondent ainsi à une demande croissante : de nombreux hommes souhaitent davantage s'investir auprès de leur progéniture.

Le MR porte le congé de paternité à quinze jours, dont cinq jours obligatoires, le tout payés à 100 % du salaire. Le PS, lui, propose vingt jours, obligatoires, et également indemnisés complètement. Le CDH le rend d'abord

obligatoire et souhaite l'allonger « progressivement pour atteindre un mois obligatoire doublé d'un mois facultatif ». Il propose aussi quinze jours supplémentaires à prendre juste après les congés de paternité/maternité et à se répartir entre les parents.

Après 10 jours de congé de paternité, la charge de l'enfant retombe automatiquement sur la mère

Défi et le PTB se montrent les plus généreux en proposant un congé de paternité aligné sur le congé de maternité : 15 semaines. Plus précisément, Défi propose d'instaurer un « temps de parentalité » obligatoire de quinze semaines pour chaque parent, employé et indépendant, à prendre dans les six mois qui suivent la naissance et qui serait indemnisé à hauteur de 82 % du salaire. Pour le PTB, les 15 semaines seraient indemnisées à 100 %. Entre les deux, les écolos proposent, eux, une période de huit semaines pour « l'ensemble des pères ».

Toujours dans le but d'offrir plus de souplesse aux familles, les partis rivalisent de créativité. Le PS propose la création d'un « bonus égalité » : si les deux parents prennent le congé parental auquel ils ont droit, la famille accède à deux mois complémentaires par parent, à se répartir librement. Le PS, le MR, le CDH et Défi reprennent eux l'idée d'un « congé de conciliation » de quelques heures par an, pour faire face aux imprévus de la vie de famille. Une proposition qui vient de la Ligue des Familles, dont l'ex-secrétaire politique, Delphine Chabbert, est candidate socialiste sur la liste régionale bruxelloise.

Foire aux congés

Le CDH, qui se veut le parti des familles, multiplie les propositions : augmenter le congé parental jusqu'aux 18 ans de l'enfant (au lieu de 12), donner aux indépendants l'accès à un congé parental d'un mois, créer un congé « grand-parental » de quelques jours par an, etc.

Le MR, lui, souhaite autoriser les parents à céder une partie du congé parental au conjoint. Les libéraux proposent également de relever l'indemnité du congé parental temps plein, qui est actuellement de 750 euros, à hauteur du seuil de pauvreté et indemniser les autres formes de congés proportionnellement aux revenus, avec un plafond. CDH et PTB souhaitent aussi revoir les indemnisations de ces congés.

Faut-il reconnaître le féminicide dans le droit pénal ?



E.BL.

Le meurtre de Julie Van Espen par un violeur récidiviste n'avait pas encore ébranlé le pays. Mais Défi et le CDH avaient déjà intégré à leur programme la reconnaissance du féminicide soit, selon la définition de l'OMS, « tout meurtre de filles ou de femmes au simple motif qu'elles sont des femmes ». En Belgique, selon le blog « Stop féminicides », la jeune Anversoise est déjà la onzième victime de l'année 2019. Le site qui recense uniquement les meurtres repris par la presse – principalement des femmes tuées par leur (ex-)conjoint, par un violeur ou des prostituées tuées par un client – en avait comptabilisé 36 en 2018 et 39 en 2017.

Dans son chapitre sur la réforme du code pénal, Défi place comme premier point « l'inscription dans le code pénal du féminicide comme nouvelle infraction pénale appelant une peine d'emprisonnement plus importante que pour un assassinat commis sans motif particulier, peine devant obligatoirement être accompagnée d'un suivi psychologique ».

Durcissement de la législation sur le viol

Le CDH indique quant à lui souhaiter « reconnaître le féminicide dans notre législation, à savoir les crimes et délits qui concrétisent l'exercice d'une forme de violence spécifique à l'égard des femmes ».

Si les autres partis n'en font pas un point de leur programme, ils nous indiquent tous y être favorables. Le MR rappelle que sa députée Viviane Teitelbaum est à l'origine, avec un élu Défi, d'une résolution reconnaissant et condamnant le féminicide, adoptée à l'unanimité au parlement bruxellois

dès l'année 2016.

Tous les partis listent par ailleurs des mesures en ce qui concerne les violences faites aux femmes. Prévention, formation des différents intervenants à ces problématiques, application de la fameuse « tolérance zéro », suivi des plaintes sont autant d'éléments qu'on retrouve en substance dans tous les programmes. La pérennisation des trois centres de prise en charge des violences sexuelles et leur extension afin d'avoir un centre par province figure aussi dans les objectifs du MR, de Défi et du PTB. PTB, Ecolo et CDH insistent sur l'importance de la recherche afin de disposer d'études et de statistiques sur les violences faites aux femmes.

Là où le PS propose la création de centres d'accueil et d'accompagnement pour les victimes (sortes de « guichets uniques »), les libéraux souhaitent la mise en place, dans chaque province, d'une maison d'accueil accessible 24 h/24 pour les victimes de violences conjugales, et l'organisation de cellules « violence entre partenaires » dans les CPAS.

Mais c'est certainement le programme de Défi qui lance les pistes les plus différenciantes : création d'un registre des délinquants sexuels, interdiction de la médiation en cas de violences faites aux femmes (sauf en cas de demande de la victime), durcissement de la législation sur le viol (à noter que le CDH propose aussi de remplacer la notion de « consentement » par « accord mutuel » dans la loi), création d'un centre d'expertise sur les violences faites aux femmes, prise en considération des hommes victimes, modification de la loi sur l'hébergement égalitaire afin de ne pas le privilégier en cas de violences intrafamiliales, etc.

La laïcité doit-elle être inscrite dans la Constitution ?



E. BL.

Explicitement, l'inscription de cette laïcité dans la Constitution n'est le fait que de deux partis : le PS et Défi. La formation amarante s'inquiète d'« un retour de l'emprise des religions », c'est-à-dire « la référence prioritaire aux préceptes religieux par rapport aux normes civiles ». Défi estime donc que le texte belge ne suffit plus. Et prône l'inscription du principe de laïcité dans la Constitution et dans la Charte constitutive de la Fédération Wallonie-Bruxelles par l'introduction d'un article libellé comme suit : « La Belgique est un Etat laïque, qui garantit les droits de l'homme, les libertés fondamentales et l'égalité des femmes et des hommes. »

Grâce à cette modification de la Constitution, le parti entend ensuite réglementer le port de signes convictionnels à l'école et dans les services publics, interdire le financement de lieux de culte tenant des propos

L'inscription de la laïcité dans la Constitution n'est le fait que de deux partis : le PS et Défi. A l'autre extrême de l'échelle, le PTB s'y oppose

contraires aux valeurs de notre société, faire rempart aux intégrismes et lobbys religieux. Enfin, le parti d'Olivier Maingain souhaite revoir le financement des cultes de façon graduelle, estimant qu'il ne devrait être assuré que par les pratiquants.

Refus des accommodements raisonnables

Parallèlement, les socialistes souhaitent inscrire la laïcité dans un « préambule » à la Constitution, afin d'« assurer la protection des individus contre un prosélytisme insistant, agressif ou intrusif ». Pour le PS, cette proposition va de pair avec l'idée d'une constituante populaire qui aurait pour objectif de « déterminer un socle de valeurs fonda-

trices pour la société belge ».

Si le MR a déjà, à plusieurs reprises, déposé des propositions de loi pour inscrire la « neutralité » (ce terme est préféré à celui de « laïcité ») de l'Etat dans la Constitution, cela ne se retrouve pas explicitement dans son programme. Néanmoins, de multiples autres propositions vont dans le sens d'une réaffirmation de ce principe : interdiction du port de signes convictionnels ostentatoires dans la fonction publique, les bureaux de vote, les écoles publiques (professeurs et élèves), les hôpitaux publics et les parlements (tout élu), création d'un « observatoire de la neutralité » sur le modèle français, refus des accommodements raisonnables, contrôle du financement étranger des cultes, signature d'une carte des valeurs pour les ministres de culte, refus des différences religieuses dans les cantines scolaires, interdiction des certificats médicaux de virginité (mais remboursement complet des soins pour les femmes excisées), etc.

Deux partis contre l'interdiction des signes convictionnels

A l'autre extrême de l'échelle, le PTB s'oppose à ce projet qui, plutôt que de favoriser l'intégration des personnes, aurait tendance à les crispier, estime-t-il. Le parti de gauche radicale va jusqu'à inscrire dans son programme l'abrogation de l'interdiction du foulard dans les entreprises publiques, privées et les écoles. Seul Ecolo rejoint partiellement le PTB sur ce point, estimant que le port de signes convictionnels ne doit être interdit qu'aux agents disposant d'un « pouvoir de coercition à l'égard des citoyens ou d'une parcelle d'autorité publique » et pas à tous les fonctionnaires (ce que prônent les quatre autres partis).

Les verts comme les humanistes ne souhaitent donc pas inscrire la laïcité de l'Etat dans la Constitution. Les anciens sociaux-chrétiens craignent que cela envoie le « message que la spiritualité et les convictions n'ont plus leur place dans la société et dans la vie des citoyens ».